#### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du vendredi 09 juin 2023

15 h 00 – Salle polyvalente de la maison communale Etienne Passebois (St Frézal de Ventalon)

Nombre de membres en	L'assemblée régulièrement convoquée le 05 juin 2023, s'est réunie sous la
exercice: 14	présidence du Maire Pierre-Emmanuel DAUTRY.
<u>Présents</u> : 10	Présents: Frédéric CEBRON, Olivier CHARTON, Pierre-Emmanuel
	DAUTRY, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Siméon LEFEBVRE,
Votants: 13	Céline MATHIEU, Muriel SAIZ, Emilie THISSE, César VERDIER
	Représentés: Jean-Claude DAUTRY (représenté par Pierre-Emmanuel
	DAUTRY), Daniel MATHIEU (représenté par Céline MATHIEU), Hervé
	PELLECUER (représenté par Frédéric CEBRON)
	Absents: Adrien RICARD
	Secrétaire de séance : Céline MATHIEU

# > Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 mars 2023

Les élus valident le compte rendu du conseil municipal du 28 mars 2023 à l'unanimité.

## > Adhésion au Syndicat Mixte AGEDI

Il s'avère que la commune nouvelle de Ventalon en Cévennes n'a jamais délibéré formellement pour adhérer au syndicat mixte AGEDI, fournisseur du logiciel utilisé pour traiter les affaires communales (état civil, comptabilité, délibérations...), ce qui aurait dû être fait en janvier 2016 à la fusion des communes. Il est proposé aux élus de délibérer pour régulariser cette situation. Les élus votent pour l'adhésion à AGEDI à l'unanimité.

## > Assurances statutaires : participation à la consultation lancée par le Centre de Gestion

Le contrat-groupe d'assurance statutaire auquel adhère actuellement la commune s'achève le 31 décembre 2023. Le Centre de Gestion va lancer une consultation pour trouver un nouvel assureur. Il est proposé à la commune de participer à la consultation, sachant que la commune conserve la possibilité de ne pas adhérer au contrat-groupe si les taux proposés ne lui conviennent pas.

Les élus votent pour participer à la consultation du Centre de Gestion à l'unanimité.

#### > Participation communale à la prévoyance complémentaire

La commune participe à hauteur de 15 euros à la prévoyance complémentaire des agents qui ont souscrit un contrat de prévoyance complémentaire auprès de l'assureur sélectionné par le Centre de Gestion via le contrat-groupe auquel participe la commune.

L'assureur ayant fortement augmenté le montant des cotisations des agents, il est proposé que la commune augmente sa participation mensuelle à la prévoyance complémentaire à hauteur de  $19 \in$ .

Après débat, les élus votent à 11 voix pour et 2 abstentions.

### Rémunération ATSEM voyage scolaire

L'ATSEM de l'école des Abrits va partir en voyage scolaire à Paris du 19 au 24 juin avec la classe élémentaire. La question de la rémunération des ATSEM en voyage scolaire se pose. Il est proposé aux élus de délibérer pour décider d'une éventuelle rémunération complémentaire des ATSEM au cours des voyages scolaires (6,5 heures complémentaires pour les heures effectuées le mercredi, journée habituellement non travaillée par l'ATSEM et 3 heures complémentaires par nuit).

Un débat s'engage entre les élus : en effet le temps de travail est accru en période de voyage scolaire mais cette participation se fait sur la base du volontariat de l'agent qui peut refuser de partir en voyage et elle implique également pour la commune de recruter un remplaçant sur le poste d'ATSEM si les élèves de la classe maternelle ne participent pas au voyage.

Est posée la question de la participation de parents d'élèves accompagnateurs pendant les voyages scolaires, en lieu et place de l'ATSEM, ce qui pourrait éviter la problématique des coûts supplémentaires pour la commune en limitant le budget relatif aux dépenses de personnel. Cette question sera évoquée avec le chef d'établissement.

Les élus votent concernant l'attribution éventuelle d'heures complémentaires aux ATSEM en voyage scolaire selon le dispositif proposé (6,5 heures complémentaires pour les heures effectuées le mercredi, journée habituellement non travaillée par l'ATSEM et 3 heures complémentaires par nuit) : 7 votes contre, 5 votes pour, 1 abstention. La proposition n'est pas adoptée.

#### > Demande de financement pour l'acquisition de défibrillateurs

Il est proposé de demander une subvention DETR pour l'acquisition de 2 défibrillateurs. Un devis a été réalisé. Il s'élève à 3 822 € HT pour 2 défibrillateurs. Le plan de financement proposé consiste à demander 60 % de financement à l'Etat via la DETR.

Les élus votent à l'unanimité pour le projet proposé.

## > <u>Demande de financement pour la construction d'une centrale</u> <u>photovoltaïque</u>

En lien avec le SDEE, la commune a défini un projet de construction d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation. Les panneaux solaires seraient installés sur la toiture de l'école des Abrits. L'électricité ainsi produite permettrait d'alimenter les sites suivants : école les abrits, Mairie Le Géripon, Crèche - Le Temple, Salle polyvalente - Le Temple, Atelier d'insertion - le Temple, Mairie annexe - Temple de Lézinier, Station pompage Espinas. Ce projet permettra de limiter l'impact de la hausse des coûts de l'électricité, d'être plus résilient quant à la fluctuation des marchés européens de l'énergie en déployant une source de production au niveau local. Ce projet de déploiement d'énergies renouvelables s'inscrit dans un projet de territoire. La toiture de l'école des Abrits bénéficie d'une exposition quasi idéale sur son pan orienté sud-est incliné à 31° d'une surface de 62 m² qui n'est que très peu impacté par le relief lointain et aucunement par des ombrages proches. Ce pan de toiture peut accueillir 22 modules photovoltaïques de 400 Wc. La centrale envisagée totaliserait ainsi une puissance crête de 8.8 kWc et produirait environ 12.39 MWh. Après corrélation des courbes de charge au pas de temps horaire et des données de production, il apparait que plus de 70% de l'énergie produite par la centrale est consommée par les différents points de livraison, dont 24% par l'école. Les 30 % injectés sur le réseau, valorisés à 13.13 centimes du kilowattheure, représenterait environ 468 € de recettes annuelles.

Des devis ont été établis. Il est proposé de déposer une demande de financement DETR pour ce projet qui s'élève à 12 931 € HT (hors coût d'un compteur triphasé).

Les élus votent pour le projet proposé à l'unanimité.

### Passage à la M57

Le budget principal de la commune et le budget de la caisse des écoles, actuellement en comptabilité M14, doivent passer à la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les élus délibèrent pour définir les modalités du passage à la M57 du budget principal et du budget de la caisse des écoles à l'unanimité et font notamment le choix de recourir à la M57 simplifiée.

Les élus votent à l'unanimité pour le passage à la nomenclature M57 pour le budget principal de la commune.

Les élus votent à l'unanimité pour le passage à la nomenclature M57 pour la caisse des écoles.

# > Travaux captages AEP : souscription d'un emprunt et d'une ligne de trésorerie

La commune a entrepris les travaux de régularisation des captages AEP. Le montant des travaux s'élève à 123 200 € HT. La commune est aussi en train de finaliser les acquisitions foncières des périmètres de protection immédiats.

Afin de financer les travaux des captages AEP et les acquisitions foncières des périmètres de protection immédiats, il est proposé de souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de  $50\,000$   $\in$ , ainsi qu'un emprunt de  $30\,000$   $\in$ .

Concernant la ligne de trésorerie, les élus valident la proposition du Crédit Agricole du Languedoc à l'unanimité.

Concernant l'emprunt, les élus donnent délégation à l'unanimité au Maire et au Conseiller délégué aux finances pour souscrire un emprunt de 30 000 € pour financer la régularisation des captages AEP si nécessaire. En effet les taux sont très élevés et la période n'est pas favorable à la souscription d'un emprunt. La possibilité de limiter les dépenses sur d'autres projets sera étudiée afin d'éviter la souscription de cet emprunt.

#### > Vente MERMET-BOUVIER / FABRE

Mme Emilie MERMET-BOUVIER et M. Pierre FABRE ont écrit à la commune car ils souhaitent mettre en vente leur propriété située à Cazalou / Chon Montbel, et la commune dispose d'un pacte de préférence prévu dans l'acte notarié. Le sujet est présenté lors de la séance. Les vendeurs proposent un prix de rachat de 250 000 €.

L'acte notarié précise les conditions suivantes :

« Le prix de rachat par le vendeur sera égal au prix initial augmenté de la valeur d'amélioration immobilier (factures d'entrepreneurs ou factures de matériaux multipliées par trois pour les travaux réalisés par les acquéreurs). Cette valeur sera réactualisée suivant l'évolution du taux de l'indice INSEE du coût de la construction ».

La commune doit se prononcer sous un mois.

La commune a sollicité aux vendeurs un délai supplémentaire afin de consulter France Domaine, consultation obligatoire pour toute acquisition par une collectivité d'un bien dont la valeur estimée est supérieure à 180 000€ (articles L.1311-9 et L.1311-10 du code général des collectivités territoriales). Cette formalité de consultation du service des Domaines est substantielle. En cas de méconnaissance, la décision d'acquisition est irrégulière.

La commune est donc en attente de la réponse des vendeurs.

Il est précisé que la maison n'a pas fait l'objet à ce jour d'une déclaration d'achèvement de travaux. Il est rappelé que le permis de construire avait été accordé en prévoyant une partie habitation et une partie à vocation agricole. Pour la partie agricole, des aides publiques ont été

perçus par les vendeurs pour la construction. Les élus souhaitent que la propriété conserve sa vocation agricole.

#### **➤ Vente DOMERGUE – Penens**

Suite à contact avec la SAFER, ce point est reporté car la SAFER est en attente d'éléments pour le mois de juillet 2023.

# > Echanges parcellaires secteur Vimbouches dans le cadre de l'élaboration de l'AFA

La SAFER a établi une proposition d'échanges parcellaires entre la commune et plusieurs propriétaires de Vimbouches (Mme COMBERNOUS, Mme LIEBER, M. et Mme SIVIGNON, M. et Mme ROQUE) afin de créer des ilôts de propriétés cohérents, ce qui permettra notamment à la commune de disposer de parcelles qui pourront intégrer l'association foncière agricole (AFA) en cours d'élaboration. Certaines parcelles concernées ont été incorporés au patrimoine communal par l'intermédiaire de la procédure des biens vacants et sans maître. Les élus votent à l'unanimité pour les échanges parcellaires proposés.

# > <u>DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) : recensement des points d'eau incendie</u>

Un inventaire de l'ensemble des Points d'Eau Incendie (PEI) publics et privés de la commune, mis à la disposition des services d'incendie et de secours, à l'exception des PEI privés, a été établi par le SATEP, service du Conseil Départemental de la Lozère. Cet inventaire est présenté lors de la séance.

L'inventaire sera ensuite acté par prise d'un arrêté du Maire.

## Questions diverses

## - Obligations légales de débroussaillement

Le Maire précise que les travaux relatifs au respect des OLD sont en cours à la forêt communale, au Crespin et au Cros, suite à la convention conclue avec l'ONF à ce sujet.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 18 h 00.